

*Présentation de la politique de
solidarité internationale
mise en œuvre par
le Département du Cher*

Mardi 13 septembre 2011

www.cg18.fr



SOMMAIRE

- Soutien aux projets de coopération initiés par les acteurs locaux
- Constitution d'un outil de démocratie participative : le Conseil consultatif pour la coopération internationale
- Mise en œuvre d'un premier accord de coopération décentralisée
- Les congés solidaires

Soutien aux projets de coopération initiés par les acteurs locaux

- Bénéficiaires : associations du Cher ou établissements d'enseignement du Cher
- Aides allouées dans le cadre d'un règlement d'aide édicté par l'Assemblée départementale
- Nature des projets aidés
 - Soutien à l'éducation, l'accès à la culture
 - Prévention sanitaire, suivi santé
 - Accès et amélioration de la ressource en eau
 - Soutien au développement agricole
 - Protection de l'environnement

Constitution d'un outil de démocratie participative

- Constitution en 2005 du Conseil consultatif pour la coopération internationale
 - Rappel du contexte : tsunami 2004 en Asie du Sud-Est
 - Mobilisation des communes et des associations du Cher pour participer à la reconstruction des zones dévastées
 - Dans ce contexte, est également créé le fonds humanitaire 18 pour intervenir dans le cadre de situations humanitaires d'urgence : Gaza, Philippines, Burkina-Faso, Haïti, Pakistan et la Corne de l'Afrique

Constitution d'un outil de démocratie participative

- Sa composition
 - 3 conseillers généraux
 - 3 maires du Cher
 - Organisations humanitaires représentatives dans le département : Croix-Rouge, Secours Catholique, Secours Populaire, Terre des hommes, Agriculteurs Français pour le Développement International, Office Central de la Coopération à l'Ecole et Pharmacie humanitaire internationale
 - 6 membres qualifiés dont 1 représentant de l'association Centraider
- Son rôle : instruire, expertiser et orienter les demandes d'aide aux projets de développement

Mise en œuvre d'un premier accord de coopération décentralisée

- Signature en 2008 d'un accord de coopération avec le Cercle de Bankass au Mali
 - Démarche conjointe avec la Région Centre qui a déjà développé un programme d'aide pour la Région de Mopti au Mali
 - Réalisation en 2009 d'un projet triennal d'hydraulique villageoise en faveur de 5 communes et de 11 villages :
 - près de 6 000 habitants concernés
 - coût du projet : 332 000 €



Mise en œuvre d'un premier accord de coopération décentralisée

- Objectifs du projet

- Phase investissement : construction de 11 forages, 5 latrines publiques, 50 latrines familiales et fourniture de 50 postes d'eau potable
- Appui à la maîtrise d'ouvrage et renforcement des capacités locales :
 - mise en place de 11 comités de gestion des points d'eau et de 11 comités de salubrité
 - organisation de formations à destination des élus locaux, des comités de gestion, des femmes et des groupements mutuels de réparateurs



Mise en œuvre d'un premier accord de coopération décentralisée

- Financement du projet
 - Agence de l'Eau Loire-Bretagne : 100 000 €
 - Région Centre : 80 000 €
 - Ministère des Affaires Etrangères et Européennes : 30 000 €
 - Fonds locaux : 5 255 €
 - Participation du Conseil général : 116 745 €



Les congés solidaires

- Action innovante dans l'optique de renforcer cette dynamique de coopération
 - Dispositif créé en 2008 : depuis cette date 10 départs ont été organisés et financés par le Conseil général
 - Objectifs du projet : possibilité pour tout agent du Département de conduire, pendant leurs congés, pour le compte d'une association « Planète Urgence » ou « France Volontaires » une mission solidaire d'une durée de 15 jours
 - Nature des projets : formation d'adultes, soutien à la lecture ou préservation de la biodiversité. Pour la plupart, ces actions ont été conduites en Afrique (Bénin, Cameroun, Mali)

Les congés solidaires

- Retour d'expériences des volontaires
 - Un bilan très positif : expériences, transmission de savoirs, échanges, rencontres, partenariat, ...
 - Une plus value pour la collectivité : valorisation des compétences, motivation des agents, renforcement du lien agent/collectivité, développement de l'adaptabilité, de la communication, ...
- Evolution du dispositif
 - Évaluation du dispositif en 2010
 - Proposition de missions sur la zone de coopération dans l'optique de donner une meilleure cohérence aux actions du Département : projet en construction, dans l'attente également du rétablissement de conditions sécurisées au Mali

Conclusion

- Priorité pour le Conseil général de privilégier les partenariats axés sur l'enrichissement mutuel dans le cadre de la mise en œuvre de ses actions de solidarité internationale.
- Priorité est également donnée aux projets qui s'inscrivent dans la durée. La présence de relais locaux dans les pays partenaires concourt à la pérennisation des projets.